

Formes de développement des territoires et pauvreté

Laurent Davezies
(L'Œil - Université Paris 12 -
Institut d'urbanisme de Paris - Creteil)

LA géographie de la pauvreté rend compte de fortes différences entre les territoires français. Ces différences suggèrent que cohabiteraient sur le territoire national différentes formes de développement territorial, plus ou moins génératrices de pauvreté. Une tentative d'identification de ces modèles de développement, à l'échelle des zones d'emploi, fondée sur une mise en œuvre de la «théorie de la base économique», a permis d'offrir une typologie des structures du revenu «basique» des territoires français. Certains se développent – tirent leur revenu – d'abord de la production exposée à la concurrence, d'autres de systèmes de répartition du revenu non directement lié à l'activité productive privée (salaires publics, retraites), d'autres encore de leurs avantages résidentiels (touristes, résidences secondaires...). Le résultat des analyses typologique et économétrique suggère que les territoires les plus exposés à la concurrence productive, les plus soumis aux exigences d'ajustement visant à l'amélioration de leur position compétitive sont les plus riches, ceux qui enregistrent les plus faibles taux de pauvreté, mais aussi ceux dans lesquels la pauvreté s'est moins réduite ou a même augmenté dans la période de croissance des années 1996-2000. Et l'inverse pour les territoires les plus protégés de la concurrence productive, et dont les activités de service se développent à raison de la demande de ménages dont le revenu est largement inélastique à la conjoncture. Dans ces derniers territoires, le taux de pauvreté est plus

élevé, mais l'ensemble des indicateurs (revenu, emploi, chômage...) a évolué plus favorablement dans la période étudiée, permettant une réduction significative du nombre et du taux de populations pauvres.

Développement des territoires ou de leurs populations ?

Les analyses dominantes aujourd'hui de la croissance locale expliquent le développement social des espaces par leur capacité à attirer, retenir et mettre en œuvre de façon compétitive les facteurs de production. En bref, la pauvreté serait alimentée par une insuffisance de croissance locale dérivant elle-même de difficultés productives structurelles ou conjoncturelles dans un contexte désormais « mondialisé ». La variable considérée comme décisive pour le développement local est la *valeur ajoutée* locale (ou le Produit intérieur brut – Pib –, qui en est l'agrégation à différentes échelles géographiques) et la productivité (la valeur ajoutée par unité de travail ou de capital). Une telle approche induit que l'enjeu du développement territorial serait de nature d'abord productive, dans le registre des avantages productifs comparatifs, et serait donc, à peu de choses près, le même partout. Dit autrement, les modalités et donc l'enjeu de la croissance locale, et aussi de la pauvreté et de l'exclusion, seraient les mêmes que ceux de la croissance nationale. Cette approche, pourtant dominante aujourd'hui, doit être discutée à la lumière de l'observation des faits et l'analyse présentée ici essaie d'apporter des premiers éléments d'éclairage visant au contraire à rendre compte de l'hétérogénéité de la nature et des enjeux des modèles de développement présents sur le territoire national, et des rapports spécifiques que ces différents modèles entretiendraient avec la pauvreté.

La littérature comme les experts ont du mal à expliciter ce qu'est le contenu du développement local. Au niveau national, les différents indicateurs évoluent généralement de façon liée : la croissance du Pib entraîne celle de l'emploi et du revenu des ménages, et la réduction du chômage et de la pauvreté. Même si l'impact de la croissance du Pib n'est pas le même sur ces variables sociales et peut varier selon les périodes, ce lien est avéré et il est établi que la croissance du produit – la croissance économique – permet de réduire sinon d'éliminer les problèmes sociaux. Développement économique et développement social restent liés au niveau national. Les périodes d'embellie économique que la France a connues, notamment dans la deuxième partie des années 1980 et des années 1990, ont ainsi permis d'infléchir la progression du chômage et de la pauvreté, alors que les périodes de récession l'ont accentuée. Certes, l'ajustement majeur qu'a entrepris le pays depuis un quart de siècle pour s'adapter à la libéralisation des échanges internationaux a constitué un facteur structurel de fragilisation et d'exclusion d'un nombre important des actifs les plus vulnérables (peu qualifiés, peu diplômés, jeunes, âgés, femmes...), alourdissant le coût social des périodes de récession et appauvrissant l'effet-emploi des périodes de croissance, mais, globalement, cette relation entre l'amélioration de la capacité productive et l'amélioration de la situation sociale du pays s'est maintenue.

Forte croissance dans les territoires à revenus moyens, et croissance ralentie dans les territoires à revenus élevés

Ce qui est vrai à l'échelle nationale est considéré comme également vrai au niveau régional et local. Les faits, pourtant, sont rétifs et remettent en cause cette transposition. On ne voit pas aujourd'hui de lien entre la croissance de la production des territoires et leur dynamique de développement social. A l'échelle régionale, il est ainsi frappant de constater qu'alors que les disparités de Pib/habitant des régions françaises augmentaient depuis une vingtaine d'années, les disparités de revenu par habitant («revenu disponible brut» des Comptes régionaux des ménages de l'Insee) se réduisaient¹. En bref, cela signifie que les régions dont la part dans le Pib national s'accroissait ont vu leur part dans le revenu des ménages se réduire dans le même temps, et vice versa... Il y a déconnexion croissante, aux niveaux régional et local, entre dynamique de création de valeur ajoutée et dynamique de distribution du revenu. De façon générale, les inégalités de revenu moyen par habitant (revenu déclaré de la Dgi) se sont réduites, dans les années 1990, à la fois entre les régions, les départements et les villes (au sens d'aires urbaines) françaises. Entre 1990 et 1998, par exemple, on note un coefficient de corrélation négatif de 0,61 entre le revenu par habitant des zones d'emploi françaises en 1990 et sa croissance 1990-1998 (ce qui signifie que la croissance du revenu moyen des zones d'emploi a été inversement proportionnelle à son montant 1990). Le coefficient de variation (non pondéré) du revenu par habitant des zones d'emploi passe de 0,13 à 0,10, soit une réduction d'un cinquième de l'inégalité en huit ans...

Les territoires dont les revenus moyens sont les plus bas enregistrent ainsi une forte croissance, quand ceux qui ont des revenus élevés ont une croissance ralentie... ce qui est le résultat inverse de ce que suggèrent et l'observation des dynamiques productives des territoires et les théories dominantes du développement territorial qui nous expliquent aujourd'hui que, la production se concentrant sur le territoire par des effets de «métropolisation» ou de «district industriel», la distribution du développement entre les territoires, à l'heure de la «mondialisation», serait beaucoup plus discriminante que par le passé, au profit des zones les plus riches.

Ces approches, assises exclusivement sur l'analyse de l'offre productive territoriale, ne permettent donc pas de comprendre cette réduction étonnante des disparités de revenu entre les territoires ni pourquoi certains espaces développés et dynamiques sur le plan productif enregistrent de mauvaises performances sociales (par exemple la Seine-Saint-Denis, ou plus généralement l'Île-de-France où on a vu la pauvreté augmenter dans la période de croissance de la fin des années 1990), alors que d'autres, beaucoup moins productifs, connaissent des situations de bien plus forte cohésion sociale (par exemple le Pays basque). De façon générale, sur les 316 zones d'emploi de la France métropolitaine (l'Île-de-France étant considérée comme une seule zone), on observe que, durant la période de forte croissance économique

1. Davezies Laurent (2000) «Revenu et territoires», in *Aménagement du territoire. Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 31, Paris, La Documentation française.

entre 1996 et 2000, qui a permis une réduction nationale de 3% du nombre des pauvres (« population à bas revenu » de la Cnaf), ce ne sont pas les zones « riches » dont le revenu moyen par habitant était le plus élevé qui ont eu les meilleures performances de variation de la pauvreté (coefficient de corrélation faible, de 0,15, de signe positif, ce qui suggère que les espaces les plus riches ont eu, eux, tendance à enregistrer une certaine augmentation de la pauvreté). De façon logique avec ce qui a été indiqué précédemment, on observe aussi que la médiocre corrélation (-0,23) entre la variation du revenu par habitant des zones d'emploi et la variation du nombre de pauvres est de signe négatif, indiquant que, de façon générale, ce sont les espaces dont le revenu a augmenté le plus vite, donc ceux qui, comme on l'a dit plus haut, ont aussi le revenu moyen par habitant le moins élevé, qui ont le mieux réduit leur nombre de pauvres... L'Île-de-France, par exemple, qui est la région la plus riche de France, voit le nombre de ses pauvres augmenter de 1,6% alors qu'ils reculent de 4% en province. Parmi les 20 zones d'emploi les plus riches (en revenu moyen par habitant), on retrouve celles d'Eprenay, de Strasbourg, de Saint-Louis (en Alsace), d'Oyonnax, du Sud-Ouest champenois dans lesquelles la pauvreté a augmenté dans la période 1996-2000. A l'inverse, dans 20 des 25 zones d'emploi françaises dont le revenu habitant est le plus faible, le nombre de pauvres a diminué!

Force est donc de constater que le niveau de développement local exprimé par le revenu moyen des habitants ou par un indicateur de productivité n'entretient pas de relation simple avec le taux et surtout la dynamique de la pauvreté.

Comprendre la géographie de la dynamique de pauvreté des territoires, c'est-à-dire ce qui fait que certains territoires génèrent plus ou moins de populations pauvres, ou, à l'inverse, ce qui fait que certains parviennent mieux que d'autres à la réduire, demande donc d'explorer d'autres pistes moins fondées sur le niveau ou la dynamique de développement productif des territoires que sur les différences structurelles des moteurs de la croissance locale.

Une représentation du développement local par la « théorie de la base économique »

On l'a dit, on ne dispose pas de définition établie et encore moins d'indicateur synthétique de ce qu'est le développement régional ou local, que ce soit comme état ou comme processus. Les variables productives, notamment le Pib, on l'a évoqué, n'embranchent que mal sur les autres variables sociales que sont le revenu, l'emploi ou la pauvreté. Sans compter que notre appareil statistique ne produit de données de Pib qu'à l'échelle régionale et que l'on ne peut donc avoir d'idée du niveau de création d'une ville ou d'une zone d'emploi². Il faut donc se tourner vers d'autres indicateurs, à la fois disponibles, de bon sens et assis sur un corpus analytique et théorique éprouvé.

2. La construction de tels Pib locaux se heurterait du reste à des difficultés conceptuelles et statistiques difficilement surmontables.

L'indicateur qui répond le mieux à ces conditions est le «revenu basique local». Selon la «théorie de la base économique³», la variable décisive du développement territorial est le *revenu monétaire capté de l'extérieur* par les territoires (et qui est appelé *revenu basique*). La rémunération des facteurs locaux de production de la valeur ajoutée créée localement n'est qu'une modalité parmi d'autres de captation de ces revenus, et plutôt plus modeste aujourd'hui que ces autres sources de revenu que sont devenus les salaires publics, les pensions de retraite, les prestations sociales, ou le revenu des «résidents non recensés» (résidents secondaires, touristes...). Le mécanisme du «développement basique» est, simplifié, le suivant : le territoire attire de diverses façons des revenus de l'extérieur, qui constituent la *base économique* ; ce revenu stimule l'activité locale, l'*emploi domestique*, qui produit des biens et des services vendus localement, et détermine ainsi le niveau de revenu, d'emploi – et de cohésion – du territoire.

Comme l'a récemment souligné l'Insee⁴, l'emploi peu ou pas qualifié a moins reculé qu'il ne s'est transformé durant les deux dernières décennies : il a retrouvé en 2001 son niveau de 1982, après avoir connu une forte diminution au début des années 1990. Les destructions massives de ces emplois dans le secteur productif ont ainsi été compensées par une forte croissance de ces emplois dans le secteur des services aux ménages. Ce qui signifie, sur le papier, que les actifs les plus vulnérables seront d'autant moins pénalisés là où la demande locale des ménages sera forte et l'offre productive «ajustée» faible. Pour s'exprimer en termes économiques, on peut penser que l'offre néo-classique mondialisée tend à exclure les actifs les moins qualifiés quand la demande keynésienne pour les services locaux à la personne permet de les réinsérer. La thèse que nous explorons ici est que l'offre productive et la demande des ménages ont, respectivement, des géographies contrastées, de la même façon que, comme on l'observe, la géographie du Pib diverge de celle des revenus. Certains territoires se consacrent à la production dans les secteurs exposés à la concurrence, avec un coût social d'ajustement élevé, quand d'autres se spécialisent en quelque sorte dans la consommation et les secteurs protégés que constituent les services de proximité. Les premiers ayant une base plutôt productive, les seconds une base plutôt résidentielle (territoires touristiques, de retraités, de résidences d'actifs occupés ailleurs, d'emplois publics...).

On peut donc avancer l'hypothèse d'un chaînage revenu-emploi-pauvreté, qui ne soit pas seulement, voire qui ne soit que très peu, lié à la capacité productive des territoires, et qui permette de qualifier le développement local d'un territoire donné moins par sa capacité à créer des richesses que par sa capacité à lier progrès économique et progrès social. L'enjeu d'un tel développement local serait donc de maximiser le revenu des ménages locaux et de maximiser la «propension à

3. Théorie que l'on doit, selon Krumme (1968), à Werner Sombart (1916) et qui a été généralisée par des auteurs comme Homer Hoyt (1954), Douglas North (1955) ou Tiebout (1956).

4. Chardon, O. (2001), «Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans», *Insee Première*, n° 796, juillet 2001.

consommer localement» de ces revenus, c'est-à-dire leurs effets multiplicateurs sur le revenu et l'emploi – notamment faiblement qualifié – local.

Il faut insister sur le fait que le lien entre le revenu des ménages et la production d'emplois leur rendant des services (offrant des opportunités de travail aux populations les plus vulnérables) se fait sous le contrôle de cette propension à consommer localement. On peut ainsi imaginer une région dont les revenus par habitant sont élevés, du fait d'une forte productivité dans des secteurs productifs exposés à la concurrence, mais dont une part importante des revenus n'y sont pas dépensés. C'est le cas, par exemple, de la région Ile-de-France, dont une part importante du revenu part sous forme de transferts redistributifs publics (budgets publics) et privés (dépenses hors Ile-de-France liées au tourisme) et va alimenter pour environ une trentaine de milliards d'euros des économies régionales et locales de province⁵.

Les moteurs du développement des zones d'emploi françaises

L'analyse a donc consisté à évaluer et décomposer le revenu basique des territoires français (travail très lourd effectué dans le cadre d'un rapport préparé par l'auteur pour le compte de la Caisse des dépôts et de son institut pour la recherche). L'année étudiée est 1999, le découpage territorial est celui des zones d'emploi (définition 1994 de l'Insee), niveau géographique auquel étaient disponibles les données de pauvreté de la Cnaf. La Corse a été exclue de l'analyse, du fait de la non-disponibilité de certaines des nombreuses données nécessaires aux calculs. L'Ile-de-France a été considérée comme une seule zone d'emploi. L'ensemble des analyses statistiques ont été menées sans pondération des 316 territoires ainsi étudiés. En effet, l'analyse est ici territoriale et non sociale, ce qui amène à accorder le même poids à des territoires de tailles démographiques très différentes. Les structures de revenu basique des territoires ont été mises en regard des données de pauvreté de la Cnaf de 1996 et 2000, ce qui permet de mener une analyse dans un contexte « pur » de croissance économique (alors que le début des années 2000 est marqué par les tendances récessives qui, traitées, introduiraient un facteur supplémentaire de complexité). Cela signifie que les leçons tirées ici de ce premier exercice ne portent que sur les rapports des territoires à la pauvreté en période de croissance. L'évaluation et la structure du revenu basique des zones d'emploi sont fondées sur un traitement des données de la Dgi, qui fournit une ventilation des types de revenus déclarés par les ménages, complétée par des données du ministère des Affaires sociales pour les revenus non imposés. Les revenus basiques locaux liés au tourisme ont été estimés d'après les données du ministère du Tourisme (enquête Sdt). Le partage des activités entre basiques (exportant du territoire) et domestiques

5. Estimation à partir de Davezies L. (1999), « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne », *Economie et Prévision*, direction de la Prévision, Paris, n° 138-139, II/III, 1999, et de Lejoux Patricia (2002), *Esquisse d'une géographie des flux de revenu et consommation associés aux pratiques touristiques*, CÉIL - Creteil, Rapport au ministère du Tourisme, novembre 2002, 31 p.

(produisant et vendant localement) a été effectué à partir de l'emploi Unedic en 220 secteurs, selon la méthode classique de mise en œuvre de la théorie de la base, par des coefficients de localisation ou de couverture de la population (une surreprésentation d'emploi d'un secteur permet d'estimer sa propension à exporter et donc son caractère plus ou moins basique). De façon générale, les résultats présentés ne sont pas des comptes économiques locaux au sens strict, mais plutôt le résultat, robuste mais perfectible, de raisonnements et de conventions économiques permettant de surmonter les nombreux obstacles conceptuels et statistiques de l'exercice.

On a donc décomposé, pour les 316 territoires, le montant de la base économique, c'est-à-dire des flux de revenu qu'ils reçoivent de l'extérieur, en quatre composantes :

- *la base privée*, constituée des revenus locaux issus des rémunérations du capital et du travail des secteurs agricole, industriel et commercial exportant hors du territoire local ;
- *la base publique* composée des salaires du secteur public ;
- *la base résidentielle/présentielle* constituée des flux de revenu qui rentrent dans le territoire sans être la contrepartie d'exportations de biens ou de services hors de ce territoire : pensions de retraite, dépenses touristiques⁶, revenus d'actifs résidant dans la zone d'emploi et travaillant à l'extérieur ;
- *la base sociale*, constituée des prestations de chômage et des prestations sociales autres que les retraites. On utilisera le terme de revenu basique pour désigner ces flux monétaires, de nature et de statut économique très variés, et statistiquement et conceptuellement distincts du revenu des ménages des territoires.

Tableau 1

La structure moyenne de la base des 316 zones d'emploi françaises

	Base privée	Base publique	Base résidentielle/ présentielle	Base sociale	Base totale
Part moyenne	29 %	13 %	47 %	11 %	100 %
Coefficient de variation	0,34	0,3	0,19	0,21	

Source : calculs de l'auteur.

Note : la région Ile-de-France est considérée comme une seule zone d'emploi, les zones d'emploi de la Corse n'ont pu être traitées.

Le tableau 1 présente les résultats de ces traitements. Avant des les commenter, il faut souligner que les moyennes présentées, arithmétiques et sans pondération, ne sont valables que pour le découpage retenu et ne renseignent en rien sur la structure de l'économie nationale. Ce sont des moyennes des zones d'emploi et non des moyennes nationales. En effet, la base économique nationale n'est pas la somme, mais la consolidation des bases des zones d'emploi dont les montants dépendent de flux de revenus inter-zones dont les montants varient avec le découpage territorial

6. Les activités touristiques ne sont pas incluses dans la base privée, exportatrice, des territoires, et sont considérées comme des activités domestiques, induites par les revenus des « résidents non recensés » qui apportent du revenu dans les territoires à raison de leurs aménités géographiques ou historiques.

retenu. Une évaluation de la base de la région Rhône-Alpes, par exemple, ferait disparaître les flux de revenu basique internes à la région, comme ceux correspondant aux exportations de biens et services du Bugey vers le reste de la région Lyon ou liés au flux de revenu d'actifs vivant dans une zone d'emploi et travaillant dans une autre...

L'attractivité résidentielle et présentielle, premier moteur de développement local des zones d'emploi

Les revenus basiques résidentiels ou présentiels constituent de loin le premier élément de la base économique des territoires. Cela n'est pas surprenant quand on sait que, à elles seules, les pensions de retraite représentent près du quart du revenu déclaré des Français, que les dépenses touristiques (étrangers compris) en représentent de l'ordre de 20% et que 15% des actifs (de province) vivent et travaillent dans des zones d'emploi différentes. Le premier moteur du développement local des zones d'emploi françaises, au sens de la théorie de la base, serait donc l'attractivité résidentielle et présentielle. En deuxième position, la base productive privée représente en moyenne 30% de la base des territoires, suivie par les bases publique (13%) et sociale (11%). Le poids finalement modeste du moteur – et de l'enjeu local – basique privé peut surprendre, surtout comparé au poids que lui accorde la littérature et les politiques publiques. Ce résultat est pourtant issu de conventions de calculs qui ont systématiquement adopté les conventions les plus favorables à la base privée. Par ailleurs, cela ne signifie pas qu'en France, l'enjeu premier de la croissance est la maximisation des retraites, des résidents actifs ailleurs ou même des touristes (en dépit du fait que la balance touristique française est équivalente à la somme de celles de l'aéronautique et de l'automobile), car ce sont des revenus qui pour l'essentiel trouvent leur source dans l'activité productive exposée. C'est la socialisation de notre économie, et le puissant découplage géographique entre lieux de production et de consommation, qui produit cette structure moyenne.

Les coefficients de variation (cf. tableau 2) donnent une idée de la diversité des structures de la base des zones d'emploi. On voit que l'économie la plus discriminante géographiquement est celle de la base productive privée, ce qui confirme ce que nous raconte la littérature sur la concentration de la production dans certains territoires. Viennent ensuite la base publique (inégalement répartie entre les 316 zones d'emploi alors qu'elle est assez également répartie entre les départements et les régions du fait des effets chefs-lieux), la base sociale dont le poids varie beaucoup moins d'un espace à l'autre, et enfin la base résidentielle qui se trouve donc constituer une sorte de garantie de développement local en apparaissant à peu près partout comme le premier moteur du développement local (dans 279 des 316 zones étudiées, les 37 autres, d'abord productives, qui comprennent l'Île-de-France, regroupant quand même 14 millions d'habitants). La base résidentielle apparaît ainsi à la fois comme la moins discriminante et la plus puissante des composantes de la base du développement local.

Tableau 2

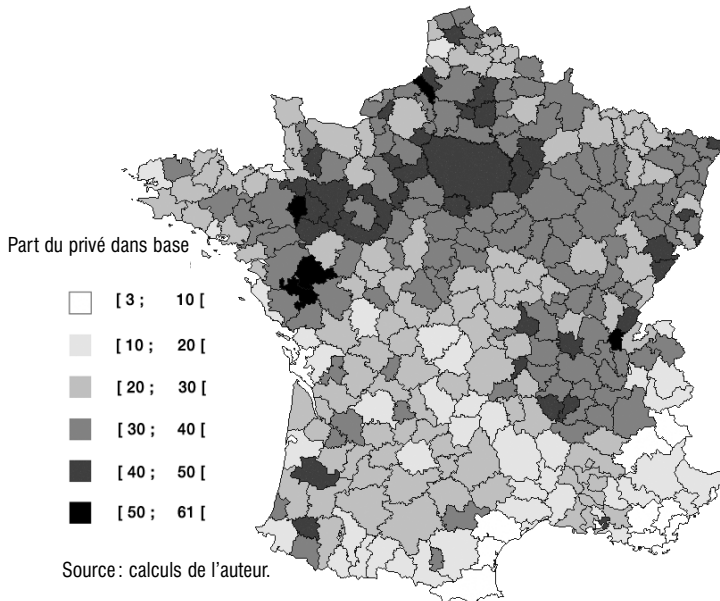
Types de développement des zones d'emploi : combinaisons productivo-résidentielles.
Nombre et population 1999

Base privée - résidentielle	Type de développement local	Population 1999	Nombre de zones	Exemples
Moins de 10 % - plus de 60 %	très résidentiel	2 028 790	11	Menton, Briançon, Gap, Perpignan, Saintonge, Brignoles, Béziers, Narbonne, Fréjus, Toulon, Draguignan
10 à 20 % - plus de 70 %	résidentiel	101 394	1	Tarentaise
10 à 20 % - 60 à 70 %	résidentiel	2 896 803	22	Lozère, Nice, Digne, Sète, Apt, Lourdes, La Rochelle, Arcachon, Berck-Montreuil, Bayonne
10 à 20 % - 50 à 60 %	public & résidentiel	3 422 913	18	Montpellier, Salon de P., Poitiers, Cahors, Marseille-Aubagne, St-Gaudens, Foix, Périgueux, Chambéry
20 à 30 % - 60 à 70 %	moyen productif & très résidentiel	160 970	2	Lisieux & Sarlat
20 à 30 % - 50 à 60 %	moyen productif & résidentiel	3 197 375	39	Le Puy, Avignon, Arles, Vannes, Guingamp, Quimper, Dax, Vichy
30 à 40 % 50 à 60 %	productif & résidentiel	155 495	1	Vallée de l'Arve (Chamonix)
10 à 20 % - 40 à 50 %	productif public & moyen résidentiel	540 294	2	Brest & Tarbes
20 à 30 % 40 à 50 %	moyen productif & moyen résidentiel	14 229 038	73	Moulins, Lens-H., Meuse-Nord, Montauban, Lorient, Douaisis, Longwy, Toulouse, Clermont-F., St-Nazaire, Pau, Tours, Aix-en-P., Caen, Berck-Centre
20 à 30 % - moins de 40 %	moyen productif & peu résidentiel	1 727 665	6	Lille, Dijon, Amiens, Chauny, Laonnais, Chalons/M.
30 à 40 % - 40 à 50 %	productif & moyen résidentiel	9 980 491	72	Lyon, Rennes, St-Etienne, Calais, Strasbourg, Saumur, Roubaix-T., Troyes, Haguenau, Mulhouse, Bourgoin, Redon, Annecy, Flers, Thann
30 à 40 % - moins de 40 %	productif & peu résidentiel	5 699 618	29	Nantes, Dunkerque, Le Mans, Reims, Le Havre, Dieppe, Toul, Béthune, Flandre-L., Ambérieu
Plus de 40 % 40 à 50 %	très productif & moyen résidentiel	650 285	12	Vire, Lacq, St-Louis, Sarthe-Sud, Annonay, Fougères, Yssingeaux
Plus de 40 % - moins de 40 %	très productif & peu résidentiel	13 467 068	28	Ile-de-France, Compiègne, Laval, Etang de Berre, Vernon, Dreux, St-Omer, Santerre, Wissembourg, Thiers, Vimeu, Epemay, Choletais, Vitré, Vendée-Est, Oyonnax
	S/total zones plutôt résidentielles	11 963 740	94	
	S/total zones productivo-résidentielles	14 229 038	73	
	S/total zones plutôt productives	31 525 127	147	

Source : calculs de l'auteur.

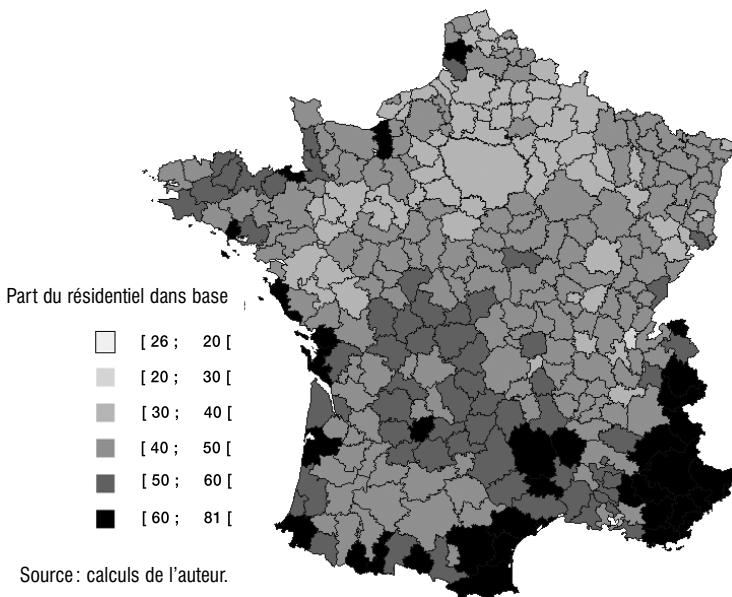
Carte 1

Le poids de la composante «privée» de la base économique des zones d'emploi en 1999



Carte 2

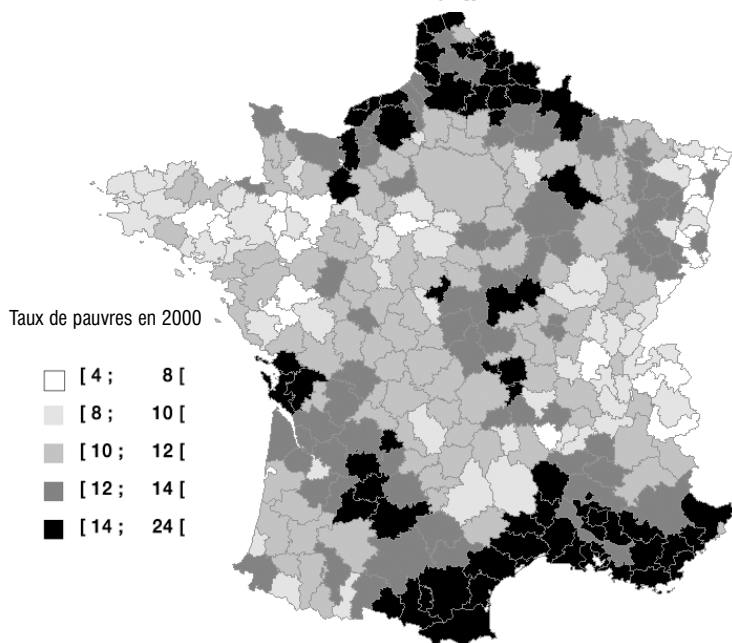
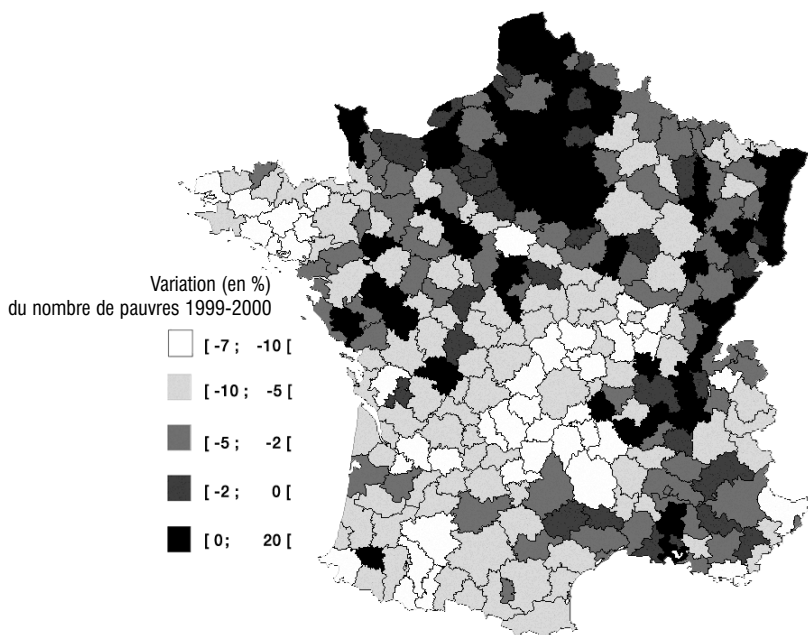
Le poids de la composante «résidentielle/présentielle» de la base économique des zones d'emploi en 1999



Note : la région Ile-de-France est considérée comme une seule zone d'emploi, les zones d'emploi de la Corse n'ont pu être traitées.

Cartes 3 et 4

Taux de pauvreté en 2000 et taux de variation 1996-2000
du nombre de pauvres dans les zones d'emploi françaises



Source : Cnaf.

Les cartes 1 et 2 rendent compte du caractère géographiquement complémentaire des composantes privées et résidentielles des bases du développement local français, selon une ligne de partage nord-sud allant de la Bretagne aux Alpes. Les zones dont le développement est le plus fondé sur la base privée se situent plutôt au nord du pays. Les cinq championnes sont les zones souvent dénommées de «Systèmes productifs locaux» comme Oyonnax (61%), Vendée-Est (56%), Vitré (51%), le Choletais (51%) et la vallée de la Bresle (50%), suivies de zones comme celles d'Eprenay (48%), Lillebonne (48%), Pithiviers (47%) ou Montbéliard (47%). L'Île-de-France, globalement, a un taux élevé, de 40%. Toutes ces zones sont industrielles et se développent grâce à leur efficacité économique et leur compétitivité sur les marchés. Au contraire, les zones dont la base est la moins fondée sur l'activité privée se trouvent au sud, avec des zones comme Menton (3%), Briançon (6%), Draguignan (7%), Fréjus (7%) ou Perpignan (8%). Globalement, comme le montre le tableau 2, on observe une très grande variété de types de développement des territoires français selon les combinaisons de facteurs productifs ou résidentiels (et cela prend peu ou pas compte de la base publique et sociale). En bref, 31,5 millions de Français vivent dans 147 zones plutôt productives, 14 millions dans 73 zones équilibrant développement productif et résidentiel, 12 millions dans des zones dont le développement est essentiellement assis sur l'attractivité résidentielle. Deux zones, atypiques, ressortent, dont le développement semble devoir plus qu'ailleurs à la base publique : Tarbes et Brest.

Moteurs du développement local et pauvreté

Une fois établie cette diversité des moteurs du développement local, la question est de savoir quel type de rapport ces différents modèles entretiennent avec la pauvreté et son évolution. Il est difficile d'apporter une réponse définitive et complète à la question, vue l'énorme diversité économique et sociale de ces 316 territoires. On peut cependant, par deux voies analytiques complémentaires, une statistico-économétrique et une autre plus descriptive, dégager des éléments de réponse à cette question.

Par régression multiple, on peut cerner le lien de certains facteurs territoriaux avec la pauvreté et son évolution. Il n'est, encore une fois, pas imaginable d'ajuster une corrélation parfaite qui explique l'intégralité de la situation sociale de territoires si différents par un nombre limité d'indicateurs chiffrés. Les résultats obtenus permettent cependant d'éclairer la contribution à la pauvreté et à son évolution de grandes caractéristiques économiques territoriales.

On a ainsi testé la relation linéaire (non pondérée) entre le taux de pauvreté des 316 zones et quatre variables largement indépendantes entre elles :

- le poids de la base privée dans la base de la zone en 1999 (qui renseigne sur le caractère plus ou moins productif des territoires),
- le poids des ouvriers et employés dans les actifs locaux en 1999 (qui renseigne sur le poids des actifs à faible qualification),

- le nombre d’emplois de la zone d’emploi en 1999 (qui renseigne sur la taille des marchés de l’emploi locaux et sur leur caractère plus ou moins urbain),
- la part des résidences secondaires dans le parc de logement en 1999 (qui renseigne de façon synthétique sur les qualités résidentielles du territoire).

La corrélation obtenue est significative (cf. tableau 3), avec un coefficient de corrélation de 0,71 et de détermination de 0,51. La décomposition du coefficient de détermination en coefficients partiels, par une analyse de régression « pas à pas » et la lecture des paramètres de la régression, nous permet de dire que le taux de pauvreté des territoires serait d’abord corrélé avec le taux d’ouvriers et employés dans la population active de la zone (54 % du coefficient de détermination), puis inversement corrélé avec le poids de la base privée dans la base économique des territoires (32 % du coefficient de détermination), puis inversement corrélé avec la part des résidences secondaires dans les logements (10 %), et enfin corrélé à la taille des marchés de l’emploi (4 %).

Tableau 3

Paramètres de la régression cherchant à expliquer le taux de pauvreté dans les zones d’emploi françaises

	Valeur	Ecart type	t de Student	Probabilité correspondante	Borne inf. de l'intervalle à 95 %	Borne sup. de l'intervalle à 95 %
Constante	-0,0417818	0,0180	-2,3230	0,0208	-0,0772	-0,0064
Base privée	-0,2482348	0,0167	-14,8615	0,0001	-0,2811	-0,2154
Ouvriers employés en % actifs 99	0,3496392	0,0261	13,3956	0,0001	0,2983	0,4010
Somme - Total emplois RP99	1,8101E-08	0,0000	3,7351	0,0002	0,0000	0,0000
Taux de réd. second	-0,0752028	0,0145	-5,1884	0,0001	-0,1037	-0,0467

Source : calculs de l’auteur.

On s’est livré au même type d’exercice pour chercher à expliquer la dynamique de la pauvreté entre 1996 et 2000. D’abord, il est apparu que le même modèle explicatif des taux de pauvreté ne pouvait expliquer l’évolution du nombre de pauvres, ce qui vérifie ce que la lecture des cartes montre clairement : la géographie, et donc les facteurs des taux de pauvreté, est très différente de celle des évolutions. La meilleure régression testée, avec les données disponibles, a permis, avec un coefficient de corrélation de 0,58 et de détermination de 0,33, d’établir un lien causal entre le taux de variation du nombre de pauvres des 316 zones et le taux de retraités dans la population (53 % du coefficient de détermination), le poids de la base publique (35 %), le poids de la base privée (9 %) et la part des emplois occupés par des actifs résidant dans une autre zone d’emploi (3 %).

Tableau 4

Paramètres de la régression cherchant à expliquer le taux de variation du nombre de pauvres dans les zones d'emploi françaises

	Valeur	Ecart type	t de Student	Probabilité correspondante	Borne inf. de l'intervalle à 95 %	Borne sup. de l'intervalle à 95 %
Constante	0,19264613	0,0436	4,4162	0,0001	0,1068	0,2785
Base privée	0,09235786	0,0318	2,9041	0,0039	0,0298	0,1549
Poids retraités dans population	-0,5921894	0,0729	-8,1195	0,0001	-0,7357	-0,4487
Part des emplois hors ZE	-0,1026438	0,0440	-2,3347	0,0202	-0,1891	-0,0161
Base publique	-0,3601573	0,0804	-4,4777	0,0001	-0,5184	-0,2019

Source : calculs de l'auteur.

Plus de pauvres dans les grandes zones industrielles et urbaines que dans les zones moins denses

Ces deux modèles, pour imparfaits et incomplets qu'ils soient, ont l'avantage d'être cohérents analytiquement. Le taux de pauvreté, d'abord, apparaît d'autant moins élevé que la zone est productive (part de la base privée) et qu'elle comporte une plus faible part d'employés et d'ouvriers. Toutes choses égales par ailleurs, une zone d'emploi plus large, plus urbaine, aura plus de pauvres que les zones moins denses, ce qui s'expliquerait par un ajustement plus rapide du système productif dans les grandes villes que dans les petites, qui fait que les emplois peu ou pas qualifiés y ont une plus forte propension à être remis en cause. C'est ce qu'on a vu, par exemple, dans la région parisienne entre 1990 et 1999, où le nombre d'ouvriers a reculé comme en province, mais où la progression du nombre d'employés s'est nettement infléchi (+3 %) alors qu'elle se maintenait en province (+16 %). L'indicateur «taux de résidences secondaires», qui synthétise la qualité résidentielle des zones d'emploi, nous renseigne sur le fait que, pour des territoires de taille comparable ayant les mêmes taux de base privée, d'ouvriers et employés, on trouvera moins de pauvres dans ces zones ayant plus d'aménités résidentielles (avec ce qu'elles stimulent d'activités «low tech» tournées vers les ménages résidents ou les touristes).

En bref, on trouve généralement moins de pauvres dans un territoire très productif (et souvent riche, comme on l'a évoqué plus haut), doté d'une main-d'œuvre qualifiée et attractive sur le plan résidentiel et touristique. A l'inverse, les plus forts taux de pauvreté sont le fait de territoires souvent denses, peu productifs et peu attractifs sur le plan touristique, plus faiblement dotés en main-d'œuvre qualifiée. On retrouve là les éléments du rapport précédent qui décrivait la pauvreté dans les territoires français. Les espaces de la pauvreté, le nord de la France, le sud-est et diagonale Ardennes-Garonne et le couloir de la Garonne correspondent bien au modèle : un Nord dense de moins en moins productif, peu qualifié et peu attractif touristiquement ; un Sud-Est également dense, souvent encore moins productif qu'il est touristique, lui aussi doté d'une main-d'œuvre dans laquelle sont surreprésentés les actifs peu qualifiés ; une diagonale Ardennes-Garonne peu dense et très peu productive... Etre seulement efficace productivement ne suffit pas non plus à mini-

miser la pauvreté, il faut aussi avoir des avantages comparatifs résidentiels : les zones d'emploi les plus productives et les plus urbaines, peu résidentielles, comme l'Ile-de-France (11 % de pauvres dans la population de moins de 65 ans), Oyonnax (10,6%), Montbéliard (12,4%) ou Saint-Omer (13,8%), qui ont les plus fort taux de base privée ne sont pas celles qui ont le moins de pauvreté, même si elles enregistrent des taux généralement proches de la moyenne nationale (12,5%).

Le plus bas taux de pauvreté dans les zones productives et résidentielles

En revanche, les zones d'emploi dans lesquelles le taux de pauvreté est le plus bas (inférieur à 8% de la population de moins de 65 ans) sont le plus souvent des zones qui équilibrent fonctions productives et fonctions résidentielles, comme Morteau (taux de pauvreté de 5,2%), Saint-Louis (6,2%), Molsheim-Schirmeck (5,3%), Saverne (6,5%), Haguenau (6,7%), Ploërmel (6,8%), Yssingeaux (7,9%), Saint-Claude (7,9%), Vire (8,8%), Annonay (9,5%), etc. On retrouvera cette tendance dans la typologie présentée plus bas.

La variable résidentielle (dans le modèle, le taux de résidences secondaires) est celle qui permettrait aux territoires productifs, et donc généralement soumis à des ajustements permanents socialement coûteux (mais peut-être plus lents et moins radicaux que dans les grandes métropoles), de disposer d'une économie protégée qui puisse offrir des opportunités de réinsertion aux «exclus de la productivité».

En bref, la pauvreté est plus présente dans les secteurs géographiques combinant de faibles avantages comparatifs productifs et résidentiels. En revanche, les espaces non «métropolitains», mais dotés tout à la fois de système productifs ajustés à la «mondialisation» et d'aménités résidentielles enregistrent des taux de pauvreté plutôt inférieurs.

L'analyse des taux d'évolution du nombre de pauvres suggère des conclusions très différentes, voire paradoxales avec ce qui vient d'être dit sur les taux de pauvreté. Globalement, ce seraient les territoires les moins productifs et les plus résidentiels, même en période de forte croissance économique et de l'emploi, qui auraient eu les meilleures performances de réduction de la pauvreté. Là où la pauvreté se réduit le plus rapidement entre 1996 et 2000, c'est dans les zones les moins productives (faible part de la base privée) qui combinent un taux élevé de retraités et de base publique (emploi public) et qui arrivent à retenir comme résidents les actifs qui y sont employés.

De 1996 à 2000, plus 1,6% de pauvres en Ile-de-France et moins 3% dans le reste de la France

Ces résultats suggèrent donc que si l'implication dans la concurrence productive permet à certains espaces de limiter la pauvreté en stock, et plus encore si ces territoires ont des atouts résidentiels, elle ne leur garantit pas une évolution favorable du nombre de leurs pauvres, au contraire. De façon générale, les espaces ayant la

plus forte part de base privée ont eu les moins bonnes performances d'évolution de la pauvreté. L'Île-de-France, d'abord, très productive et peu résidentielle, voit son nombre de pauvres augmenter de 1,6% entre 1996 et 2000 (alors qu'il diminue de 3% en France). Il augmente aussi dans les zones très productives et peu résidentielles comme Oyonnax (+7,3%), le Choletais (1,3%), la vallée de la Bresle (+6,7%), Saint-Omer (+2,8%) ou Yssingeaux (+2,8%)... De la même façon, les zones qui étaient les plus protégées de la pauvreté, celles qui joignaient avantages productifs et avantages résidentiels, voient aussi très souvent leur nombre de pauvres augmenter: c'est, pour reprendre les exemples cités plus haut, le cas de Morteau (+4%), Saint-Louis (+6,4%), Molsheim-Schirmeck (4,8%), Saverne (+3,7%), Haguenau (+1,4%), Yssingeaux (+2,8%), Saint-Claude (+5,5%), Annonay (+0,1%). Les deux zones de l'ouest, Ploërmel (-11%) et Vire (-2,7%), réussissent au contraire à faire reculer la pauvreté.

Du côté des zones les moins productives, celles dans lesquelles la part de la base privée est la plus faible, on observe une évolution inverse: alors qu'elles sont la plupart du temps affectées de taux de pauvreté plus ou beaucoup plus élevés que la moyenne nationale, la période 1996-2000 leur permet de réduire leur nombre et leur taux de pauvres. Sur les 55 zones d'emploi ayant une part de base privée inférieure à 20%, une seule enregistre une augmentation du nombre de ses pauvres (Berck-Montreuil, avec +3,5%). Ces 55 zones connaissent une réduction de 85 000 pauvres (-7%) et leur taux de pauvreté passe de 17,8% à 16,1%.

Ce qui pourrait apparaître paradoxal est assez cohérent avec le modèle proposé. Deux dynamiques se complètent: l'une, dans les espaces productifs, d'ajustement du système productif à la concurrence, qui tend à accentuer l'exclusion des personnes les plus vulnérables, et l'autre, dans les territoires de résidence, de «découplage» d'une économie résidentielle générant des activités qui ouvrent des opportunités aux actifs les moins qualifiés.

Territoires exposés, territoires abrités et pauvreté

Les quelques données agrégées, présentées dans les tableaux 5 et 5 (suite), permettent de donner un peu plus de chair descriptive aux résultats de cette analyse. Ils présentent une typologie élémentaire du développement territorial des zones étudiées qui est fondée sur les parts respectives des bases privées et résidentielles dans les bases économiques locales. Les sous-totaux (résidentiel, productivo-résidentiel et productif) sont traités avec des moyennes pondérées. On peut vérifier qu'en moyenne le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé (16,5%) dans les types de zones dont le développement est fondé sur la base résidentielle que dans ceux qui sont les plus productifs (11,6%). Les «champions» se révèlent les types associant développements productif et résidentiel: d'abord le type de l'unique zone de la vallée de l'Arve (plus de 40% de base et 40 à 50% de base résidentielle), qui dispose à la fois d'une zone dynamique d'activité industrielle et de l'apport résidentiel de Chamonix, d'où un faible taux de pauvreté (8,7%). Arrive ensuite le type des 12 zones qui sont très productives et moyennement résidentielles (plus de 40%

de base productive et 40 à 50% de base résidentielle), avec par exemple Yssingeaux (taux de pauvreté de 7,9%), qui est à la fois une zone très industrielle et en quelque sorte le «jardin» de Saint-Etienne pour ses retraités et ses résidents secondaires; mais aussi Vire (9,1% de pauvres), Lacq (10,3%), Saint-Louis (6,3%), Sarthe-Sud (10%), Annonay (9,6%) ou Fougères (7,9%).

Si l'on analyse les 25 zones d'emploi françaises dont le taux de pauvreté était inférieur à 8% en 1996, 8 sont très productives et peu résidentielles (Wissembourg, Vitré, Guebwiller, vendée-Est, Mayenne-Nord, Choletais, Nord-Deux-Sèvres et Sud-Mayenne) et 16 ont un équilibre entre base résidentielle et privée. La Tarentaise est la seule des championnes à présenter un profil très résidentiel. Les zones d'emploi faisant partie des 25 ayant les plus forts taux (supérieur à 18,5%) se trouvent dans le Midi résidentiel et peu productif (Marseille, Nice, Montpellier, Béziers, Nîmes, Sète, Toulon, Alès, etc.) ou dans le nord de la France, désormais faiblement productif, peu qualifié et peu résidentiel (Valenciennois, Roubaix-Tourcoing, Sambre-Avesnois, Lens-Hénin, Boulonnais, Douaisis...).

Moins de pauvres dans les zones résidentielles que dans les zones productives

En termes d'évolution du nombre de pauvres, l'analyse détaillée illustre aussi les leçons du modèle: ce sont les zones les plus résidentielles qui ont les meilleures performances de réduction du nombre de pauvres (en moyenne -6%), alors que les zones productives ne parviennent qu'à un taux de -1,5%; les espaces productivo-résidentiels occupant une place intermédiaire avec -5,1%. L'analyse détaillée des types de zone rend compte d'une corrélation assez nette entre les caractéristiques résidentielles et la variation de la pauvreté. On l'a déjà évoqué, les zones les plus industrielles – et qui subissent le plus durement la compétition productive nationale ou mondiale – se retrouvent pénalisées. En revanche, les 11 zones les plus résidentielles enregistrent toutes une réduction du nombre de leurs pauvres (en moyenne -8,1%) faisant de leur type «très résidentiel» le champion de la réduction de la pauvreté. La Tarentaise, isolée dans son type, fait -7,2%. Les 40 zones d'emploi du type résidentiel (10 à 20% de base privée et plus de 50% de base résidentielle) enregistrent également toutes une réduction du nombre de leurs pauvres, à l'exception de Berck-Montreuil. Les championnes parmi elles sont les zones d'emploi du Massif central et du Sud-Ouest avec des taux de réduction de plus de 10%: Mauriac, Lannemezan, Saint-Flour, Aurillac, Tulle, Lourdes, Lozère, Aubusson, Bayonne, mais aussi Nice (-11,9%). Les zones résidentielles du Midi enregistrent aussi une réduction de leur pauvreté mais, à l'exception de Nice et aussi de Toulon (pour des raisons que l'on a du mal à expliquer), à des rythmes généralement légèrement supérieurs à la moyenne nationale. Les zones combinant avantages productifs et résidentiels enregistrent des taux de réduction proches de la moyenne nationale. Les zones de Brest et Tarbes, dont on vu qu'elles constituaient un type à elles seules, avec un développement public et résidentiel, obtiennent des taux très élevés de réduction (respectivement -11,9% et -13,6%).

Tableau 5

Un essai de typologie des différents types de développement local. Données choisies

Base privée - résidentielle	Type de développement local	Population 1999	Taux de pauvres en 1996	Evolution du nombre de pauvres 1996-2000	Solde migratoire 1990-9999	Solde naturel 1990-1999	Part des retraités dans pop. 1999
Moins de 10% - plus de 60%	très résidentiel	2 028 790	20,4%	-8,1%	8,3%	-0,3%	23%
10 à 20% - plus de 70%	résidentiel	1 013 394	9,8%	-7,2%	-0,4%	4,6%	16%
10 à 20% - 60 à 70%	résidentiel	2 896 803	15,9%	-7,5%	6,0%	-0,3%	23%
10 à 20% - 50 à 60%	public & résidentiel	3 422 913	19,2%	-5,1%	3,9%	1,0%	20%
20 à 30% - 60 à 70%	moyen productif & très résidentiel	1 609 970	14,5%	-1,4%	1,7%	0,9%	23%
20 à 30% - 50 à 60%	moyen productif & résidentiel	3 197 375	12,6%	-4,9%	3,1%	-1,1%	24%
30 à 40% - 50 à 60%	productif & résidentiel	1 554 495	8,9%	-3,1%	4,5%	7,6%	14%
20 à 30% - 40 à 50%	moyen productif & moyen résidentiel	14 229 038	13,7%	-5,1%	0,7%	2,5%	18%
20 à 30% - moins de 40%	moyen productif & peu résidentiel	1 727 665	14,4%	-0,8%	-2,5%	5,1%	15%
30 à 40% - 40 à 50%	productif & moyen résidentiel	9 980 491	11,7%	-2,7%	0,2%	3,1%	19%
30 à 40% - moins de 40%	productif & peu résidentiel	5 699 618	13,3%	-3,4%	-1,4%	4,2%	17%
Plus de 40% - 40 à 50%	très productif & moyen résidentiel	650 285	8,7%	-0,5%	0,8%	1,1%	22%
Plus de 40% - moins de 40%	très productif & peu résidentiel	13 467 068	10,7%	1,6%	-4,0%	6,7%	15%
	S/total résidentiel	11 963 740	16,5%	-6,1%	4,8%	0,0%	22%
	S/total productivo-résidentiel	14 229 038	13,7%	-5,1%	0,7%	2,5%	18%
	S/total productif	31 525 127	11,6%	-1,0%	-2,0%	4,9%	17%
	Total France	57 717 905	13,1%	-3,3%	0,1%	3,3%	18%

Sources : calculs de l'auteur d'après Cnaf, Insee, Unedic, Dgi...

Tableau 5 (suite)

Un essai de typologie des différents types de développement local. Données choisies

Base privée - résidentielle	Type de développement local	Résidences secondaires en % logts 1999	Evolution du nombre d'emplois Unedic 1993-1999	Evolution des emplois 1990-1999	Revenu par habitant 1998	Evolution du revenu par habitant 1990-1998
Moins de 10 % - plus de 60 %	très résidentiel	33 %	14,5 %	6,5 %	7 170	5,6 %
10 à 20 % - plus de 70 %	résidentiel	61 %	19,5 %	3,8 %	7 654	7,4 %
10 à 20 % - 60 à 70 %	résidentiel	28 %	13,4 %	5,3 %	7 609	6,1 %
10 à 20 % - 50 à 60 %	public & résidentiel	11 %	12,9 %	4,3 %	7 017	5,3 %
20 à 30 % - 60 à 70 %	moyen productif & très résidentiel	36 %	7,7 %	1,4 %	7 189	8,9 %
20 à 30 % - 50 à 60 %	moyen productif & résidentiel	17 %	14,4 %	3,0 %	6 812	9,4 %
30 à 40 % - 50 à 60 %	productif & résidentiel	43 %	21,7 %	10,6 %	8 436	16,3 %
20 à 30 % - 40 à 50 %	moyen productif & moyen résidentiel	7 %	12,3 %	4,5 %	7 087	7,0 %
20 à 30 % - moins de 40 %	moyen productif & peu résidentiel	2 %	11,0 %	4,1 %	7 334	4,9 %
30 à 40 % - 40 à 50 %	productif & moyen résidentiel	7 %	11,9 %	3,9 %	7 404	6,7 %
30 à 40 % - moins de 40 %	productif & peu résidentiel	4 %	11,2 %	4,8 %	7 129	6,4 %
Plus de 40 % - 40 à 50 %	très productif & moyen résidentiel	12 %	12,3 %	3,3 %	6 967	10,0 %
Plus de 40 % - moins de 40 %	très productif & peu résidentiel	4 %	8,2 %	0,0 %	9 845	3,6 %
	S/total résidentiel	23 %	13,9 %	4,6 %	7 158	6,9 %
	S/total productivo-résidentiel	7 %	12,3 %	4,5 %	7 087	7,0 %
	S/total productif	5 %	9,9 %	2,2 %	8 384	5,0 %
	Total France	10 %	11,1 %	3,2 %	7 810	5,8 %

Sources : calculs de l'auteur d'après Cnaf, Insee, Unedic, Dgi...

Les indicateurs socio-économiques portés dans le tableau 5 (suite) apportent des éléments complétant l'analyse des caractéristiques et performances de ces différents types de développement local. Les zones résidentielles y apparaissent s'y développer sur le plan démographique par le seul solde migratoire, en dépit d'un solde naturel très faible ou négatif, alors que les zones plus productives enregistrent l'évolution inverse. Le poids des retraités est évidemment plus important dans les premières (et généralement d'autant plus que la base résidentielle est forte) que dans les zones productivo-résidentielles et productives. De même, et de façon encore plus contrastée, pour le taux de résidences secondaires.

En termes de performances économiques, enfin, il n'est pas étonnant de retrouver un puissant effet de rééquilibrage territorial, avec une relation positive nette

entre la part résidentielle de la base locale et, respectivement, les taux de croissance de l'emploi total, de l'emploi salarié privé et du revenu par habitant. Ce ne sont pas seulement les pauvres qui reculent mais tous les indicateurs du développement social qui progressent dans les zones à forte base résidentielle.

Comme le montre le tableau 5 (suite), les champions de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 sont (à part le modèle unique de la vallée de l'Arve, très productive et très résidentielle, et qui est celui dont le taux de croissance de l'emploi est le plus élevé) les zones du modèle «très résidentiel», c'est-à-dire celles qui ont les bases productives les plus modestes! Ce sont la douzaine de zones d'emploi du Midi comme Brignolles, Menton, Narbonne, Perpignan, Gap ou Fréjus... On note par ailleurs que les postes d'employés – donc peu qualifiés – se sont d'autant plus développés, en moyenne, dans les zones d'emploi françaises que leur base économique était plus résidentielle: +18% dans les zones résidentielles, +14, 5% dans les zones productivo-résidentielles, + 10 % dans les zones productives...

Les disparités de revenu moyen par habitant, comme on l'évoqué plus haut, se sont réduites entre les zones d'emploi. Les zones les moins avantagées sur le plan productif et en même temps les plus résidentielles sont celles qui enregistrent en moyenne la plus forte croissance de revenu entre 1993 et 1999.

Une nouvelle ségrégation associée ?

Ces résultats, qui restent fragiles et demanderaient à être approfondis et précisés, suggèrent donc que, sur le territoire, le développement économique résidentiel embraye aujourd'hui mieux sur le développement social que ne le fait le développement productif. Dit autrement, deux modèles de croissance apparaissent se combiner sur le territoire national: l'un fondé sur l'offre, qui tout à la fois tire la croissance française, finance les transferts publics et privés de revenu entre les territoires mais devient de plus en plus discriminant et socialement «cruel» vis-à-vis des territoires comme des actifs, l'autre fondé sur l'attractivité résidentielle et la demande des ménages, mettant en œuvre des effets multiplicateurs d'emploi et de revenu très favorables à la cohésion territoriale et sociale.

Ces deux modèles sont évidemment complémentaires, donc ni substituables ni en compétition, et fortement liés entre eux: c'est l'amélioration de l'offre productive de certains espaces français qui génère le revenu qui permet à l'économie résidentielle de faire vivre d'autres territoires (*via* les transferts redistributifs publics qui financent notamment les salaires publics, les retraites, les dépenses touristiques, le rapatriement à leur zone de domicile des revenus d'actifs employés ailleurs...).

Felix Damette (1990) avait avancé l'idée qu'à une «ségrégation associée» du passé se serait aujourd'hui substituée une «ségrégation dissociée», parce qu'au sein des villes «riches» et «pauvres» étaient jadis interdépendants et solidaires, les uns faisant travailler les autres dans un même système productif, alors que, aujourd'hui, ce lien s'est défait, le système productif moderne n'ayant plus l'usage d'actifs peu ou pas qualifiés. Les résultats présentés permettent de vérifier, mais aussi de nuancer ce point de vue: ils suggèrent que ce processus se poursuit effectivement

dans les espaces les plus spécialisés dans la production de biens et services exposés à la concurrence internationale, qui tendent à exclure leurs actifs les plus vulnérables et à payer d'un coût social élevé leurs gains de productivité. Mais de nouveaux secteurs d'emploi s'ouvrent en même temps pour ces actifs peu ou pas qualifiés dans le secteur encore largement protégé des services aux ménages. La ségrégation entre « riches » et « pauvres », dès lors, apparaît associée ou dissociée selon que sur un même territoire se développe ou pas l'autre « nouvelle économie » liée à la demande des ménages portée par la montée en puissance des pensions de retraite, du tourisme et plus généralement des résidences principales d'actifs de plus en plus fréquemment « commutateurs » quotidiens de longue distance. Certains territoires, comme en Bretagne ou dans l'ouest du pays, voient leur développement porté par une double dynamique productive et résidentielle, et enregistrent des performances remarquables du point de vue de la réduction de leur nombre de pauvres et de la cohésion sociale. Dans beaucoup d'autres territoires, on assiste à une spécialisation, résidentielle et touristique dans le Sud, productive au Nord-Est, et à une dissociation croissante des dynamiques de pauvreté, positive chez les premiers, négative chez les seconds. Pour conclure, on peut dire que les territoires productifs génèrent désormais plus de pauvres chez eux, tout en contribuant – *via* les transferts publics et privés de revenus – à réduire le nombre de ceux des territoires résidentiels, combinant ainsi ségrégation dissociée et associée selon les différentes échelles géographiques...

Bibliographie

- AYDALOT P., 1984, *Économie régionale et urbaine*, Economica, Paris, 487 p.
- DAMETTE F., 1990, « La métropole parisienne. Système productif et organisation de l'espace », UTH 2001, ministère de l'Équipement, Paris.
- HOYT H., 1954, « Homer Hoyt on development of economic base concept », *Land Economics*, vol. 30, p. 182-186.
- KRUMME G., 1968, « Werner Sombart and the economic base concept », *Land Economics*, vol. 48, p. 112-116.
- LAURENT L., 1995, « Le fonctionnement économique des bassins d'emploi. Réhabilitation de la théorie de la base », *Note d'étude régionale*, n° H9506, Insee.
- NORTH D., 1955, « Location theory and regional economic growth », *Journal of Political Economy*, vol. 63, p. 243-258.
- TIEBOUT C., 1956, « Exports and regional economic growth », *Journal of Political Economy*, vol. 64, p. 160-164.